



L'imprimerie Massoz certifiée « FSC » et « PEFC »

Un engagement en faveur de la gestion durable des forêts !

Depuis le 9 août 2007, l'imprimerie Massoz a obtenu la certification des chaînes de contrôle qu'elle a mises en place pour le suivi des papiers conformément aux exigences FSC et PEFC.

L'entreprise est actuellement la seule imprimerie de la région de Liège et une des premières de Wallonie à obtenir ces certifications qui permettent d'assurer le suivi et la traçabilité de nos approvisionnements en papier.

Elles assurent à nos clients que les fibres qui composent les papiers utilisés dans la réalisation de leurs imprimés proviennent de forêts gérées durablement.

De quoi s'agit-il ?

Les certifications FSC et PEFC concernent l'ensemble de la chaîne papetière, mais également les domaines de l'ameublement, etc.

L'apposition de ces labels sur un produit garantit que ce produit est fabriqué avec du bois issu d'une forêt gérée durablement.

La gestion responsable des forêts répond à trois conditions :

- elle préserve l'environnement ;
- elle respecte les droits sociaux des communautés locales et des travailleurs forestiers ;
- elle est économiquement viable.

Au niveau forestier, il s'agit de s'assurer du respect de critères tels que la préservation de la richesse biologique des forêts naturelles, le replantage des arbres, l'encouragement de l'emploi local, le respect des droits des populations indigènes, la protection des sols... dans le but de fournir une source de matière première la plus « écologique » possible.

Au niveau des papetiers et des imprimeurs, il s'agit d'assurer la traçabilité et l'identification des produits certifiés afin d'assurer au client que le produit fini provient effectivement de ces forêts gérées durablement.

Des mécanismes de contrôle garantissent que le bois livré aux fabriques de pâte à papier ne provient ni d'un abattage sauvage, ni de sources douteuses.

Pour que le client final puisse profiter de la certification, il faut que tous les intervenants de la chaîne soient certifiés : exploitant forestier, papetier et imprimeur.

- ⇒ Pour en savoir plus sur l'imprimerie Massoz :
 - www.massoz.be - massoz@massoz.be
- ⇒ Pour en savoir plus sur les certifications, consulter les sites officiels :
 - PEFC : www.pefc.be
 - FSC : www.fair-timber.be

Que signifient FSC et PEFC ?

⇒ La certification **FSC** (*Forest Stewardship Council*)

Le (FSC), ou *Conseil international de gestion forestière*, est une organisation non gouvernementale indépendante qui œuvre pour favoriser la gestion durable des forêts au niveau mondial.

La gestion forestière durable est un mode de gestion des forêts qui tient compte de la protection de l'environnement, a une dimension sociale et est économiquement rentable.

Le FSC a été créé en 1993 par des représentants de tous les secteurs concernés : propriétaires forestiers, secteur commercial du bois, mouvements sociaux et organisations pour la conservation de la nature.



SPÉCIMEN

⇒ La certification **PEFC** (*Programme for Endorsement of Forest Certification Schemes*)

Le PEFC est un système de certification né plus récemment d'une initiative européenne des professionnels de la forêt et du bois. Cette initiative européenne regroupe désormais différents pays comme le Canada, la Malaisie et les États-Unis.



SPÉCIMEN

Quel est l'intérêt de choisir un papier certifié ?

- S'inscrire dans une démarche visant à l'amélioration de la gestion durable des forêts.
- Avoir la certitude que le papier utilisé a été produit dans le respect des règles d'éthique et environnementales.
- Disposer d'un outil de motivation auprès du grand public qui se sent de plus en plus concerné par les concepts de commerce équitable et de développement durable.
- Manifester son implication dans les démarches environnementales en ayant la possibilité d'apposer un logo sur ses imprimés.
- Améliorer l'image de l'industrie graphique (et, indirectement, des entreprises qui y ont recours), trop souvent accusée, à tort, de détruire la forêt pour faire du papier.

Comment pouvons-nous contribuer à la protection des forêts ?

Chacun d'entre nous achète du papier et des produits en bois.

Les certifications FSC et PEFC nous donnent le moyen d'être des consommateurs responsables en achetant des biens dont nous sommes sûrs qu'ils ne contribuent pas à la déforestation et ne nuisent à aucune population, qu'il s'agisse de meubles de jardin, d'une terrasse en bois exotique ou d'imprimés.

Plus nous achetons des produits labellisés FSC ou PEFC, plus nous incitons les producteurs à adopter des comportements responsables.

Comment reconnaître des produits labellisés FSC ou PEFC ?

La facture établie par votre imprimeur doit mentionner un code produit unique qui fait référence au certificat COC (*Chain of Custody*) obtenu par l'imprimeur auprès de l'organisme certificateur :

Les codes obtenus par l'imprimerie Massoz ont la structure suivante :

- SGS-COC- 003589 pour ce qui concerne le FSC
- SGS-PEFC/COC-0197 pour ce qui concerne le PEFC

Seuls les imprimeurs ayant obtenu la certification au terme d'un audit approfondi réalisé par SGS, et dont les factures mentionnent le code COC, peuvent vous garantir la continuité de la chaîne d'approvisionnement.

Les logos FSC et PEFC peuvent, en outre, être apposés sur les produits.